Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_220_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-220

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

CONTRACTUALISATIONS
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – CONVENTION – AVENANT

Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique *(CRTE)* entre Lamballe Terre & Mer et l'Etat a été signé le 15 décembre 2021. En 2023, une démarche de planification écologique nationale a été

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_220_DELIB-DE

engagée afin d'accélérer la transition écologique et permettre d'atteindre, à l'horizon 2030, les objectifs de décarbonation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation et restauration de la biodiversité, gestion durable des ressources, adaptation au changement climatique. Le CRTE, devenu « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique » reste le cadre de travail de droit commun entre l'Etat et les collectivités à l'échelle des bassins de vie pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de territoire.

Néanmoins, dans le cadre de la déclinaison dans les territoires de la planification écologique nationale, en particulier l'adaptation au changement climatique, le CRTE doit faire l'objet d'un avenant. Cet avenant a pour objet de formaliser les modifications que Lamballe Terre & Mer et l'Etat jugent nécessaires d'y apporter, soit :

- Intégration au CRTE des axes et objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial *(PCAET)* ? adopté le 09 juillet 2024,
- Complétude des orientations stratégiques du CRTE : atténuation du changement climatique, préservation et restauration de la biodiversité et des ressources, adaptation au changement climatique,
- Actualisation de la liste des actions soutenues, suite à la revue de projets effectuée auprès des communes et de l'EPCI

Vu :

- La délibération n°2021-123 du 29 juin 2021, approuvant les éléments du protocole d'engagement pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 avec l'Etat et les autres partenaires,
- La délibération n°2021-193 du 16 novembre 2021, approuvant les éléments du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026,

Considérant le projet d'avenant au CRTE et ses annexes, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les éléments de l'avenant au CRTE de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

